



# LiAison

Décembre 2017

Janvier 2018

#Liaison179



## LES FORETS URBAINES ET PÉRIURBAINES

TRANSPORTS  
LA LENTE CONCRÉTISATION  
DES TRAM-TRAINS  
EN ILE-DE-FRANCE

## BRÈVES



### BONNEUIL : UN NOUVEAU CENTRE DE TRI POUR DES DÉCHETS DU GRAND PARIS

Après enquête publique, l'État vient d'autoriser la construction d'un centre de tri géant dans le port de Bonneuil (94). Géré par Veolia, il traitera chaque année 250 000 tonnes de déchets du Grand Paris, acheminés par un flux quotidien de plus de 300 véhicules. Une fois triés mécaniquement, les déchets seront évacués par barges à raison de trois par jour.

Le nouveau centre devrait être opérationnel fin 2018.

### TOUR MONTPARNASSE : PLUS VERTE... ET PLUS HAUTE

Rénovée par une jeune agence d'architectes français AOM, la première des tours parisiennes inaugurée en 1973 tourne la page de l'amiante. Le *marketing* est alléchant : un jardin suspendu, une serre au dernier étage, un traitement bioclimatique de la façade, une diversification des activités jusqu'à alors dédiées aux bureaux. Totalement financé par le privé, le chantier devra être livré pour les JO de 2024.

Mais les Parisiens s'interrogent : encore plus haute (228 mètres au lieu de 210), redonnera-t-elle une identité au quartier ? Les habitants seront-ils associés à la transformation de leurs espaces quotidiens bouleversés par neuf ans de travaux ?

### UN NOUVEAU VÉLIB' À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

Ce nouveau système de vélos partagés sera mis en service dans les 67 communes de la Métropole du Grand Paris à compter de 2018. Il sera exploité par le consortium Smovengo qui prend pour quinze ans la suite de JC Decaux. Les vélos seront plus légers (20 kg au lieu de 22,5 kg) et 30 % d'entre eux seront équipés d'une assistance électrique. La première demi-heure d'utilisation des vélos mécaniques restera gratuite. Actuellement, 90 % des trajets effectués à Vélib' durent moins de trente minutes.



### L'AUT PRÉCONISE L'ABANDON DES LIGNES 17 ET 18 DU GRAND PARIS



Alors que le gouvernement doit confirmer d'ici à la fin de l'année s'il garde en l'état ou modifie le Grand Paris Express,

l'Association des usagers des transports (AUT) d'Île-de-France propose des projets plus légers au lieu de métros souterrains pour les lignes 17 (desserte du triangle de Gonesse) et 18 (Orly-Versailles via le plateau de Saclay) évaluées à 2,5 Mds € et 3 Mds €. C'est l'une des propositions phare de l'AUT ([www.aut-idf.org](http://www.aut-idf.org)) qui demande le report d'une partie des sommes aux projets de transports en souffrance de longue date (tramways ou tangentiels).

## « INVENTONS LA MÉTROPOLE »

OU COMMENT PENSER LA VILLE DE DEMAIN SANS LES CITOYENS

La liste des lauréats des cinquante et un sites du concours « Inventons la Métropole du Grand Paris » a été proclamée le 18 octobre au Pavillon Baltard. L'appel à projets visait à faire émerger des quartiers « innovants » sur 140 km<sup>2</sup> de surfaces foncières autour de nouveaux pôles d'échanges. Les maires ont présenté des terrains dont ils maîtrisent le foncier afin de les céder aux entreprises acquéreuses. Mais, à aucun moment, les habitants n'ont été consultés sur ces projets qui risquent de déstructurer leur environnement et leur cadre de vie.



# édito

## REPENSER L'AMÉNAGEMENT DE L'ILE-DE-FRANCE AVEC LES HABITANTS : UNE URGENCE

L'incroyable « gaffe » qui a noyé le RER A le 30 octobre n'a pas seulement perturbé des milliers d'usagers, elle sonne également comme un avertissement pour le gouvernement. Va-t-on pouvoir poursuivre les énormes chantiers de prolongement de lignes ou de nouvelles gares sans mettre en danger le réseau de transport existant ? Doit-on laisser ces chantiers mal maîtrisés perturber le fonctionnement de la ville sans information du public ? Le plus sidérant, c'est que, le même jour, les journaux annonçaient la sortie de trois tours de bureaux supplémentaires à la Défense. Alors que toutes les lignes RER A, ligne 1, T2, lignes L et U qui mènent à ce quartier d'affaires sont déjà saturées en temps normal, cherchez l'erreur !

Ironie du sort, la même semaine, le RER B, déjà fortement perturbé depuis février par les travaux de la ligne 15 du super-métro, était paralysé à la suite d'une panne électrique sur un transformateur à Drancy. « La faute à pas de chance » dans un contexte où de plus en plus de voix s'élèvent pour demander le report ou l'annulation de certaines lignes du Grand Paris Express et l'attribution de ces crédits aux transports du quotidien.

La polémique sur les dérapages financiers de ce projet hors normes et le risque qu'il fait courir sur le budget de l'État ont conduit le gouvernement à mettre en place un « conseil d'évaluation dans le but d'apprécier les effets du projet dans ses aspects économiques, sociologiques et territoriaux ». Il était temps ! La surdensification que ces lignes va engendrer ne risque-t-elle pas de produire les effets inverses : pollutions et engorgement de plus en plus excessif des axes de transport ? Que restera-t-il des espaces verts existants dans des secteurs déjà saturés ?

À aucun moment, les citoyens n'ont été consultés sur les cinquante et un projets du concours « Inventons la Métropole ». La liste des projets qui fâchent s'allonge, les habitants et les entreprises de la grande couronne ne comprennent pas pourquoi les projets de trams 11, 12 et 13 n'avancent pas alors qu'ils répondent à de véritables besoins de déplacement.

Le Grand Paris ne peut se concevoir uniquement comme une plateforme internationale hors-sol, il doit se construire avec les habitants.



**04** Vie associative

**05** Paris

Les jardins de l'Aqueduc :  
le plus beau maraîchage partagé parisien

**06** Seine-et-Marne

Projet logistique à Fouju-Crisenoy

**07** Essonne

Le site classé de la Feuillaie menacé

**08** Nouvelles associations  
**09** au CA de FNE Ile-de-France (2)

Les Amis du Vexin français  
PikPik Environnement

**10** Seine-Saint-Denis

Sites et sols pollués  
hérités du passé industriel

**11** Dossier

**16** Les forêts urbaines et périurbaines

## SOMMAIRE

**17**

**Nature**

Reconquête des fonds de vallées

**19**

**MGP**

La bétonisation s'accélère  
Défendre les espaces verts en ville

**20**

**21**

**Transports**

La lente concrétisation des tram-trains

**22**

**Santé**

Un PPA très insuffisant !

**23**

**Formation**

Infrastructures électriques :  
une biodiversité peut trouver sa place

**24**

**A lire**

La vie secrète des arbres

## HÉRISSONS-NOUS !

Mardi 3 octobre, la conférence de presse, marquant de son sceau officiel le lancement du concours vidéo « Hérissons-nous ! », avait lieu dans les locaux de FNE Ile-de-France. Quelques journalistes et des associations comme Gentil Îlot Vert, AVL3C ou encore la Convergence associative étaient présents. Les associatifs ont pu prendre la parole et expliciter leur démarche de participation au concours vidéo des initiatives citoyennes environnementales d'Île-de-France.

Dominique Duval, présidente de la fédération régionale, a rappelé les raisons d'un tel projet. FNE Ile-de-France s'est donné pour mission d'être une sentinelle de l'environnement : veiller au cadre de vie et agir quand il est nécessaire. Par ailleurs, la sensibilisation à l'environnement a toujours représenté un enjeu de taille : édition d'un magazine *Liaison* depuis trente-quatre ans, participation à la COP 21, création de la BD *L'Air en bulles* et organisations de différents colloques. Grâce à ce concours vidéo, FNE Ile-de-France élargit son action au grand public et aux étudiants.

Les inscriptions au concours vidéo « Hérissons-nous ! » pourront se faire jusqu'au 30 avril 2018.

### POUR EN SAVOIR PLUS

<http://concoursvideo.fne-idf.fr/>



## RENCONTRE AVEC LA MRAe ILE-DE-FRANCE



La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France a été mise en place le 30 juin 2016. Un an après son installation, son président, Christian Barthod, a proposé de nous présenter son rôle et ses missions ainsi qu'un premier retour d'expérience.

La rencontre s'est tenue le 20 septembre 2017 dans les locaux de FNE Ile-de-France. Christian Barthod était accompagné de trois membres associés (Judith Raoult-Duval, Paul Arnould et Jean-Jacques Lafitte) et de François Balbezet de la DRIEE. Une vingtaine de membres des associations fédérées ont assisté à cette rencontre. Ils ont pu poser de nombreuses questions sur les champs de compétence des MRAe, leurs méthodes de travail, l'articulation de leurs avis avec ceux des commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ou encore sur la prise en compte de leur avis dans les enquêtes publiques.

La MRAe délibère régulièrement pour émettre des avis et des décisions sur les évaluations environnementales des plans et programmes comme les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les zonages d'assainissement, le plan de protection de l'atmosphère...

Elle est également compétente pour les projets ayant fait l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public. Un compte rendu détaillé de cette rencontre sera diffusé aux participants et communicable sur demande auprès de [secretariat@fne-idf.fr](mailto:secretariat@fne-idf.fr)

### POUR EN SAVOIR PLUS

[www.mrae.developpement.durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement.durable.gouv.fr)

## DÉTOURNEMENT DE TERRES AGRICOLES

La cour d'appel de Versailles a rendu son verdict, jeudi 9 novembre, dans l'affaire de la Beauve-de-Marcq (78), une ancienne pépinière détournée de son usage agricole pour y stocker des déchets du BTP afin de stabiliser le terrain et y accueillir des véhicules.

Elle a confirmé le jugement en première instance du tribunal correctionnel prononcé en juillet 2016. Elle a donc condamné les accusés à des peines d'amende ainsi qu'à remettre le terrain dans son état d'origine (retrait des déchets, démolition des bâtiments construits sans permis de construire) dans un délai de deux mois sous astreinte.



Un préjudice a été reconnu au bénéfice de la commune de Saulx-Marchais et des deux associations partie civile agréées (France Nature Environnement Ile-de-France et JADE - Jonction des associations de défense de l'environnement). Les deux autres associations, non agréées, ont été jugées non recevables.

Cette nouvelle étape est un encouragement à se mobiliser contre ces multiples grignotages des terres agricoles, naturelles et forestières.

75

©Christian WEISS

# Les Jardins de l'Aqueduc

## LE PLUS BEAU MARAÎCHAGE PARTAGÉ PARISIEN

La nature a bien des ressources ! Voici un site qui, entre 1935 et 1980, sert d'entrepôt de maintenance au réseau ferré : hangars, rotonde de triage, ateliers de peinture. On imagine le bruit et les effluents qui altèrent la santé des agents de la SNCF qui y travaillent et le voisinage qui les endure. Il faudra attendre 1994 pour que ces activités soient délocalisées... vers la banlieue. En 1998, ateliers et hangars sont démolis et un nouveau quartier sort des cartons des architectes. Lors des travaux, un aqueduc romain est mis au jour qui devra sa préservation pour partie à des associations locales, qui, dans l'élan, demandent qu'une partie importante soit réservée à des espaces verts et que la voie ferrée, toujours en activité, soit insonorisée.

L'idée d'un jardin partagé germera entre 2002 et 2004 pour prendre corps en 2005 grâce au soutien de Célia Blauel, maire adjointe de Paris, puis avec la signature d'une charte avec la mairie du 14<sup>e</sup> et la création d'une association à laquelle adhèrent 150 familles... Grâce à une subvention importante, les travaux d'aménagement – décaissage des sols pollués, apport de terres fertiles, accès et entouragement – s'organisent sur une partie du site.

Les clés du futur jardin sont remises à l'association en février 2005. Une quarantaine de parcelles sont confiées aux adhérents sur la base de 2 m<sup>2</sup> par famille. Une partie sera collective, une partie individualisée. L'inauguration a lieu en juin 2005 et l'association adhère dans le même temps à la charte de la Main verte-Ville de Paris, un pôle ressource dédié à l'écologie urbaine accueillant tous les amateurs du jardinage, du débutant au passionné.

En 2006, suite à son succès, le jardin s'agrandit. Une mare est également aménagée. Elle représente aujourd'hui un îlot de biodiversité où l'on peut observer oiseaux, libellules et amphibiens dont des crapauds qui viennent y pondre en début de printemps. Plusieurs centaines d'espèces végétales ont trouvé leur place dans le jardin grâce à une exposition solaire idéale. Les produits non biologiques y sont proscrits,

que ce soit pour les cultures ou pour lutter contre les ravageurs.

Huit ruches ont été installées en 2008 prodiguant un excellent miel. Le budget de fonctionnement tourne autour de 3 000 euros /an.

Aujourd'hui, ce jardin partagé représente un exemple à suivre puisqu'il contribue à réintroduire la nature et la biodiversité en ville, à mieux se connaître entre voisins. Il accueille des visiteurs, des écoles et des enfants handicapés et offre chaque année, au mois de juin, une fête où l'on peut déguster ses produits et découvrir des artistes qui s'y produisent !

À proximité du parc Montsouris, les habitants du quartier de la Sibelle font vivre la nature en confluence avec des jardinets de fleurs, de fruits et de légumes sur un coteau de 1 200 m<sup>2</sup> on ne peut plus anthropique, le talus du RER B : un espace dédié à la biodiversité !



©Christian WEISS

**Christian WEISS**  
FNE Ile-de-France

Le jardin est situé entre la rue de l'Empereur-Valentinien et la rue Thomas-Francine, Paris 75014

Accueil au moins deux demi-journées par semaine dont le mercredi, le samedi et le dimanche après-midi.

<http://jardinsons-ensemble.org/spip.php?article196>

Décembre 2017 - Janvier 2018 - #Liaison179



# Projet logistique À FOUJU-CRISENOY

## La ZAC des Bordes va-t-elle devenir la ZAD des Bordes ?

Suite à la dernière réunion publique à laquelle FNE Seine-et-Marne participait, cette question se pose tant l'exaspération est grande au sein de la population du hameau des Bordes et de la commune de Crisenoy. De plus, les populations des communes environnantes, mal informées par leurs élus, se sentent maintenant concernées par le sujet.

## Quel est le projet ?

Cet entrepôt va consommer 21 ha de terres agricoles de premier choix en plein milieu des champs, et de multiples nuisances sont à venir pour les habitants, le village voisin et son hameau, tandis que ces derniers souhaitent préserver le caractère rural de leur environnement. C'est le projet d'un aménageur privé qui souhaite sans plus attendre tirer bénéfice des droits acquis sur la ZAC des Bordes. C'est la vision d'une administration et d'élus qui n'hésitent pas à sacrifier des dizaines d'hectares de terres agricoles contre des supposés développements économiques, emplois (précaires et toujours surévalués) et également prise en charge par le promoteur d'un rond-point sur la RN 36 et d'une déviation de la RD 57, en ces temps où le financement des équipements publics est si difficile.

## Comment en sommes-nous arrivés là ?

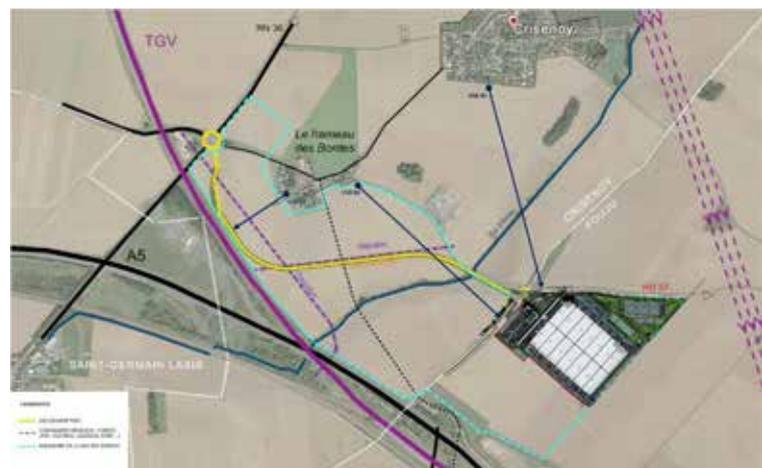
- À l'origine, un syndicat mixte intercommunal entre les communes de Crisenoy, Fouju et Moisenay qui envisage, depuis 2007, d'aménager une zone d'activité dite ZAC des Bordes, sur 110 hectares de très bonnes terres agricoles, située pour 25 % sur Fouju et pour 75 % sur Crisenoy.
- Un aménageur, PRD - Percier Réalisation Développement - acteur majeur dans l'immobilier logistique et tertiaire, qui a très bien perçu l'intérêt de cette ZAC à proximité de l'A5. Cet aménageur a obtenu une convention d'aménagement avec le syndicat intercommunal.
- Enfin quatre pastilles « zone d'urbanisation préférentielle », qui ont été glissées dans la carte de destination générale du SDRIF voté en 2013, sur lesquelles on va s'appuyer pour estampiller le projet compatible avec le SDRIF.

## Un entrepôt et des centaines de camions, ça ne fait pas rêver !

Aujourd'hui, après des actions organisées par la commune de Crisenoy avec le concours de la FDSEA et de FNE Seine-et-Marne (réunions publiques, manifestations, délégation reçue en préfecture...), à l'issue d'une enquête publique en pleine période de vacances d'été, mais pourtant particulièrement suivie, la commission d'enquête a balayé les arguments soulevés et rendu un avis favorable.

Si on se projette, on devine aisément que ce nouvel entrepôt logistique ouvre la voie au grignotage des terres agricoles sur Crisenoy et ses environs. Mais cette consommation de terres agricoles ira bien au-delà de part et d'autre de l'autoroute A5. Alors qu'une industrie logistique de masse s'étend sur le département de Seine-et-Marne, tous les grands axes routiers sont concernés. Les aménageurs sont à la recherche de terres vierges, relativement peu chères, pour y implanter des entrepôts toujours plus grands et de plus en plus dangereux. L'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, leur facilite largement la tâche.

**Bernard BRUNEAU**  
Président de FNE Seine-et-Marne  
**Brigitte DELORD et Gérard DUMAINE**



# LE SITE CLASSÉ de la Feuilleraie MENACÉ

Petit village de l'Essonne situé dans une des boucles de l'Yerres, aux frontières de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne, Varennes-Jarcy a su jusqu'à présent résister aux dents carnassières de l'urbanisme galopant de la région parisienne.



Au cœur du village ancien, la Feuilleraie est une des propriétés emblématiques du site classé de la vallée de l'Yerres. Cette propriété, composée d'une maison construite au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et d'un parc arboré de 1,7 ha, est actuellement menacée par un projet immobilier. Le parc comprend deux parties : la partie ornementale et la partie des services (communs, serre, atelier, verger, potager).

Elle a été occupée successivement par Oscar Roty, de 1897 à 1911, et par Antoine de Saint-Exupéry, de 1936 à 1940. Le premier était graveur et sculpteur, créateur de *La Semeuse* ; son atelier, menacé déjà en 2006, serait détruit si le projet immobilier en cours arrivait à terme. Puis, Antoine de Saint-Exupéry y résida avec Consuelo, son épouse et artiste.

La propriété a été intégrée au projet du classement de la vallée de l'Yerres à la demande du maire de Varennes-Jarcy, requête motivée par le dépôt d'un permis de construire (PC) sollicité par la société Kaufman & Broad, pour la construction de 120 logements au beau milieu du parc.

Étrangement, un autre permis de construire déposé par le propriétaire du terrain a été accordé par le même maire, le 14 novembre 2006, soit quelques jours seulement avant la signature du décret de classement, le 23 décembre 2006. Suit un second permis modificatif déposé en juillet 2007. Compte tenu de la délivrance du PC initial et du premier PC modificatif avant le terme de la procédure de classement, l'autorisation ministérielle est accordée le 31 janvier 2008. La procédure de contestation engagée par l'association de défense du site de Varennes-Jarcy est rejetée.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, le maire signe une convention d'intervention foncière avec l'Établissement foncier d'Île-de-France (EPFIF). En 2013, l'EPFIF

dépose un nouveau permis de construire qui ne correspond pas aux prescriptions paysagères : bâtiments volumineux trop proches des arbres. Cependant, la commune déficitaire en logements sociaux et les conditions de rétrocession du terrain lui étant pénalisantes, les services déconcentrés de l'État envisagent l'éventualité de valider une implantation de bâtiments dans la partie non ornementale du parc. L'EPFIF doit faire évoluer son projet en tenant compte des dites prescriptions.

En 2015, l'EPFIF présente à nouveau un projet qui ne correspond toujours pas aux prescriptions paysagères demandées. En 2016, une nouvelle demande de permis de construire prévoit la construction de 100 logements, soit une surface de plancher de 5 831 m<sup>2</sup> et 176 places de stationnement, dont 46 en extérieur de la propriété sur des espaces de stationnement communaux. L'emprise du projet représente plus de 30 % de l'ensemble de la propriété et sacrifie les communs, l'atelier Roty, la serre et une soixantaine d'arbres qui seront abattus.

Par ailleurs, la perspective principale n'est pas maintenue : les bâtiments, trop près de la maison de maître, seront visibles de la voie principale et de tous les autres angles de vue toute l'année. Enfin, l'implantation des bâtiments menace la pérennité des couronnes des arbres.

L'Association de défense du site de Varennes-Jarcy et le Collectif Sauvegarde de la vallée de l'Yerres, membres d'Essonne Nature Environnement, demandent le respect de l'intégrité du site classé de La Feuilleraie et s'opposent à la réalisation de ce projet qui constituerait un exemple à suivre pour tous ceux qui rêvent de construire n'importe où sans se soucier des conséquences de leurs décisions.

**Alain SENEÉ** Vice-président du collectif Sauvegarde de la vallée de l'Yerres



# Les Amis du Vexin français

## PRÉSERVER PAYSAGES ET PATRIMOINES



L'association, agréée au titre du ministère de l'Environnement, occupe depuis un demi-siècle une place prépondérante dans **la promotion et la protection des patrimoines vexinois** dont, prioritairement, les patrimoines paysager et environnemental.

Elle est née dans les années 1960 pour lutter contre l'urbanisation « en tache d'huile » de l'ouest du Vexin français.

Le Vexin français fait partie de ces petits pays qui ont marqué la France et qui lui ont donné son identité. Tout d'abord classé « zone naturelle d'équilibre » en 1981, le Vexin français est devenu parc naturel régional en 1995.

L'action de l'association a été prépondérante. Le président de l'époque a participé à sa création, sillonnant le Vexin français avec la chargée de mission régionale et le vice-président du département du Val-d'Oise, durant cinq années, afin de persuader les conseils municipaux, les agriculteurs, souvent maires à l'époque, de l'intérêt de la création d'un parc naturel régional (PNR). Le PNR du Vexin français est composé aujourd'hui de 99 communes, 79 dans le Val-d'Oise et 20 dans les Yvelines.

Un deuxième projet d'urbanisation massive sur le Vexin devait voir le jour dans les années 1990, avec la volonté de l'État et des élus de la Ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Ce projet a été l'un des moteurs pour convaincre les élus du Vexin de l'urgence de la création du PNR. Aujourd'hui l'agglomération de Cergy-Pontoise, Ville Porte, travaille avec le parc sur des projets divers, dont l'amélioration de la qualité de l'air à travers des plans climat, les énergies renouvelables, le tourisme de nature, etc.

L'association s'est également battue pour que soit intégrée la partie Oise du Vexin. Ce projet n'a pu être réalisé car ni la Région Picardie (à l'époque), ni le département de l'Oise, ni les communes ne voulaient s'engager. Mais l'association ne perd pas espoir qu'un jour, peut-être, l'ensemble du Vexin français soit classé parc naturel.

L'association est très présente dans toutes les instances du territoire et dans toutes les actions pour sa préservation et sa mise en valeur.

La liste suivante témoigne de son engagement :

- PNR : Agriculture et Forêt ; Aménagement durable et Environnement ; Culture Patrimoines, Éducation, Vie locale ; Développement économique et social ; Plan Climat-Énergie.

- Commissions départementales et locales : Nature, Paysages et Sites du Val-d'Oise ; Gestion départementale du réseau Natura 2000 ; Environnement de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin ; réserve naturelle nationale des coteaux de Seine ; préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ; stockage du gaz à Saint-Clair-sur-Epte ; installation et surveillance des antennes téléphoniques ; aménagement foncier ; site SITA Liancourt-Saint-Pierre ; suivi du site de Brueil-en-Vexin ; suivi du site de Guitrancourt ; site des fouilles de Génainville ; CDAC.

Elle intensifie, en outre, sa politique de sensibilisation afin de renforcer la visibilité de son action. Revue, site amisduvexinfrançais.fr, pages Facebook *AVF Revue* et *Amis du Vexin français* rendent compte régulièrement de l'avancement des dossiers et de la mobilisation actuelle concernant l'extension des carrières de Brueil (partenariat avec AVL3C), Magny-en-Vexin (partenariat avec le PNR VF), Monts, Trie-Château, Montjavoult...

**Étienne DE MAGNITOT**  
Président des Amis du Vexin français  
[amisduvexinfrançais.fr](http://amisduvexinfrançais.fr)



# PikPik Environnement

## DEVENIR ÉCOCITOYEN AU QUOTIDIEN



Vous avez peut-être déjà vu leurs t-shirt roses et leurs grands sourires en vous promenant dans Paris... PikPik Environnement est une association d'intérêt général basée à Issy-les-Moulineaux, forte de douze salariés jeunes et dynamiques.

Sa mission : **l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté** dans les Hauts-de-Seine et, plus largement, dans toute l'Île-de-France, grâce à un catalogue d'animations fourni.

Les actions de PikPik Environnement cherchent à permettre à tous d'apprendre les gestes pour devenir un écocitoyen au quotidien : produire moins de déchets, jardiner au naturel, se déplacer autrement, manger plus sainement... Tout en faisant des économies, en préservant sa santé et en s'amusant ! PikPik travaille sur cinq axes : consommation responsable, préservation des ressources, climat, santé environnementale et partenariats. Ces thématiques sont alignées sur les objectifs de développement durable portés par les Nations unies.

L'association organise donc de **nombreuses animations** (plus de 500 en 2016) à destination de tous les publics : collectivités, associations partenaires, entreprises, scolaires... Toutes ces actions lui permettent de répondre à son objet social et d'organiser des actions bénévoles pour les publics les plus éloignés des problématiques environnementales : les jeunes et les publics les plus précaires, en partenariat avec des centres sociaux, des foyers de jeunes travailleurs et des clubs de prévention.

PikPik attache une grande importance au **travail en réseau** avec les autres acteurs de l'éducation à l'environnement pour proposer des visites de sites, des activités conjointes, des ateliers de réflexion. Elle anime également un réseau d'acteurs écocitoyens des Hauts-de-Seine : La Ruche 92.

**Kaméra VESIC**  
**PikPik Environnement**  
 contact@pikpik.org  
 www.pikpik.org





# Sites et sols pollués

## HÉRITÉS DU PASSÉ INDUSTRIEL EN SEINE-SAINT-DENIS

La Seine-Saint-Denis porte les traces profondes d'une mise en exploitation intense et durable, commencée dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, époque qui n'avait, bien sûr, instauré aucune prescription en matière de protection de l'environnement. Malgré l'évolution des réglementations, la reconquête de ces sites reste encore souvent éloignée d'une prise en compte réelle de l'environnement et de l'impact sur la santé des riverains qui lui est associé ; seules les associations interviennent au côté des habitants pour pallier des lacunes résultant de choix privilégiant toujours le volet économique des projets.

**À Vaujours**, après ses campagnes d'expérimentation, le CEA a laissé le fort à l'abandon sans communiquer les informations permettant une évaluation précise de l'ampleur des pollutions ; seul le mouvement associatif a démontré l'importance des risques liés à la radioactivité, alors que les services de l'État n'avaient pas été capables de les détecter.

**À Montreuil**, la SNEM (Société nouvelle d'eugénisation des métaux), malgré un classement installation classée pour la protection de l'environnement garantissant un contrôle de l'État, est une usine vétuste qui n'a plus sa place en milieu urbain dense. La proximité d'un groupe scolaire associée aux conditions de travail posées aux salariés de l'usine ont entraîné la mobilisation de tout un quartier pour trouver une autre implantation pour ce type d'activités sur un site enfin sécurisé et sans impact sur son environnement immédiat.

SITE	VAUJOURS	ROMAINVILLE	MONTREUIL	SAINT-OUEN
<b>TYPE DE POLLUTIONS</b>	Radioactivité (uranium) métaux lourds, amiante	benzène, trichloréthylène,	benzène, trichloréthylène, chrome VI	amiante, métaux lourds
<b>DERNIER EXPLOITANT</b>	CEA	Wipelec	SNEM	Wonder
<b>ACTIVITÉS</b>	Expérimentation des détonateurs de bombes atomiques françaises	Traitement de surface	Traitement de surface	Fabrication de piles
<b>DESTINATION PRÉVUE</b>	Carrière de gypse	Programme immobilier	Usine en cours d'exploitation	Programme immobilier
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	Placoplatre/Saint-Gobain	Ginkgo	SNEM/Airbus/Safran	Foncière Volta
<b>RISQUES / IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT</b>	Migration des pollutions chez les riverains	Migration des pollutions chez les riverains	Détection de leucémies potentiellement liées aux activités de l'usine, usine vétuste	Impact de la phase travaux / migration des pollutions dans les écoles
<b>POPULATIONS IMPACTÉES</b>	Courtry, Tremblay-en-France, Vaujours, Villeparisis	Milieu urbain dense	Milieu urbain dense, écoles maternelles et primaires à proximité	Milieu urbain dense, écoles maternelles et primaires à proximité
<b>ACTIONS EN COURS</b>	Plainte pour mise en danger de la vie d'autrui/ Suivi de la dépollution du fort en CSS	Plainte pour mise en danger de la vie d'autrui	Déménagement de l'usine	Recours gracieux en cours

Fort de Vaujours - © Environnement 93



**À Saint-Ouen**, l'ancien site des usines Wonder offre aux aménageurs un espace de 2,5 ha qui nécessitera l'excavation de 250 000 tonnes de terres polluées. Alors que, pour l'Autorité environnementale, les risques technologiques et la pollution des sols représentent un enjeu majeur pour le programme, la présence d'un groupe scolaire en limite du projet immobilier n'a jamais été identifiée dans les études. Ici aussi, c'est un collectif de parents d'élèves qui doit se mobiliser pour être certain que toutes les dispositions sont mises en œuvre pour assurer la protection des 750 enfants du groupe scolaire.

Romainville - © Romainville Sud



**À Romainville**, les pollutions du site Wipelec ont migré en dehors de l'usine chez les riverains, atteignant, pour le Haut Conseil de la santé publique (HCSP), « un risque sanitaire inacceptable appelant des mesures dans un délai très rapide ». Malgré cela, ce sont toujours les aménageurs avides d'un foncier maintenant dévalué qui mènent, face aux habitants et aux associations, un projet immobilier à leur seul profit.

Francis REDON Président d'Environnement 93

# Les forêts

## urbaines et périurbaines

**Les forêts (péri)urbaines sont situées autour des villes ou intégrées dans celles-ci suite au grignotage de ces espaces par les infrastructures de transport et leur envahissement par les zones urbaines.**



En région parisienne, ces forêts, dites domaniales, appartiennent à l'État et sont gérées par l'Office national des forêts. Elles représentent le « poumon » de ces zones urbanisées pour leur rôle majeur sur le plan de la santé et leur rôle récréatif.

Les forêts sont propices à l'activité physique, diminuent le stress et permettent de réduire la prévalence de certaines maladies. De plus, elles améliorent la qualité de l'air car les arbres absorbent les poussières, l'ozone et séquestrent nombre de métaux lourds.

Comme les arbres, notamment les vieux spécimens, absorbent le gaz carbonique et rejettent l'oxygène via le principe de photosynthèse en utilisant la lumière du soleil, on parle pour les forêts et espaces boisés de « puits de carbone » en décarbonisant l'atmosphère. Les forêts sont donc une arme puissante contre le réchauffement climatique.

Les forêts et l'eau sont indissociables : l'eau apporte aux parties aériennes des éléments nutritifs puisés dans le sol ou synthétisés par les racines. Les forêts jouent un rôle important dans le cycle de l'eau, par leur action sur la répartition des précipitations dans le sol, et le rejet de l'eau sous forme de vapeur dans l'atmosphère par évapo-transpiration.

L'atmosphère rafraîchissante qui en résulte les rend très attractives pour les visiteurs en cas de canicule.

La forêt est un écosystème vivant, avec des arbres qui communiquent entre eux par leurs racines et un réseau souterrain de filaments de champignons qui leur donne une sorte d'intelligence de groupe, et avec un grand nombre d'autres végétaux et une faune variée.

# La gestion forestière

## L'Office national des forêts réoriente sa gestion des forêts périurbaines

La direction territoriale Seine-Nord de l'ONF (Hauts-de-France, Île-de-France et Normandie, soit un ensemble de quatorze départements) s'appuie sur :

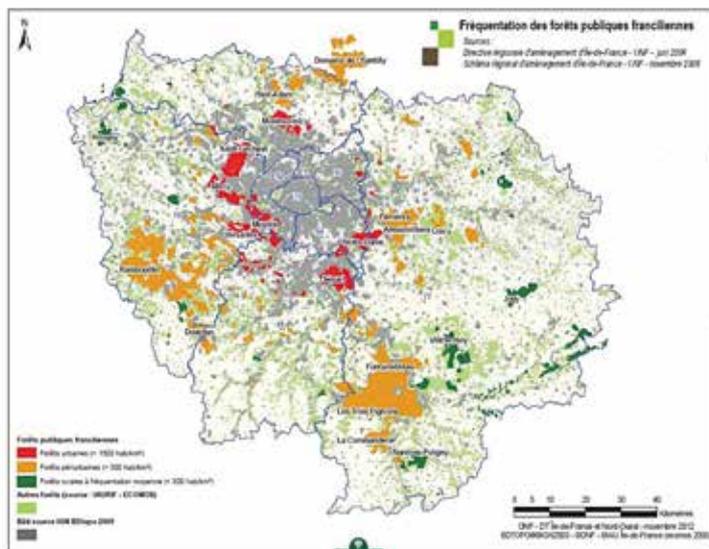
- la valeur patrimoniale, paysagère, environnementale et sociale (12 millions de visiteurs) de ces forêts publiques ;
- la production de bois (1,55 million de m<sup>3</sup>/an ou 25 % de la production nationale) toujours déficitaire par rapport à une demande croissante, sachant que le potentiel global des forêts d'Île-de-France (dont 69 % de forêts privées), n'est exploité qu'à un tiers de ses possibilités.

L'objectif est d'améliorer la prise en compte de l'enjeu social dans la pratique de la gestion de façon durable en préservant le patrimoine naturel. Après une réflexion avec de nombreux acteurs (élus, associations, État), l'ONF a abouti, en 2016, aux préconisations suivantes :

- une gestion sylvicole par futaie irrégulière, afin d'éviter la pratique de coupes de renouvellement sur de grandes surfaces, dites « coupes rases » ;
- un renforcement de l'exploitation en bois façonnés ; l'ONF ne vend plus les bois sur pied à un exploitant, mais devient donneur d'ordres pour l'exploitation et le débardage des bois qu'il confie à des entreprises spécialisées. Les bois sont ensuite vendus en bord de route ;
- une communication professionnelle, positive et proactive pour le grand public ;
- la question de la gouvernance va évoluer vers plus d'échanges et de partage en impliquant ses partenaires, notamment pour la préparation des aménagements forestiers.

L'ONF entend la demande des partenaires sans changer ses missions qui nécessitent :

- d'accueillir le public dans de bonnes conditions sans transformer nos forêts domaniales en parc urbain aseptisé ;
- de maintenir la qualité paysagère à ces territoires forestiers totalement imbriqués dans l'urbanisation toujours plus galopante ;
- de garder et de préserver la biodiversité remarquable, mais aussi la biodiversité banale ;
- de produire le bois de qualité que demande la société avec l'exigence de le faire de façon durable et patrimoniale.



Coupe en forêt de Fausses-Reposes, avril 2016, Ville d'Avray (92)



© Nicole Sanouillet, Caville Environnement

## BOIS ÉNERGIE

800 000 ménages franciliens utilisent du bois pour une flambée d'agrément (600 000) ou pour se chauffer (200 000) selon une enquête de l'Ademe ; cela représente 4 % de l'énergie consommée en Île-de-France. Le chauffage au bois a été très longtemps le mode principal de chauffage des Français avant l'arrivée des combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz) et reste une des principales sources dans les pays en développement. Selon l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, environ 15 millions d'hectares de forêts disparaissent chaque année de la planète.

Compte tenu des dernières études de l'Agence de l'environnement européenne et de différents laboratoires de recherches dans le monde, le bois énergie renouvelable est très largement contesté. Le dioxyde de carbone libéré par le chauffage serait capté lors de la reconstitution à l'identique de la forêt. Avec le changement climatique et surtout le développement normal d'une forêt – 80 à 120 ans pour son renouvellement à l'identique –, les prévisions pour ce créneau temporel sont totalement incertaines et les scénarii envisagés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat reposent sur des volontés politiques qui font encore défaut... Mais c'est surtout l'utilisation du bois énergie dans des centrales de chauffe industrielle qui doit être limitée, voire bannie, car elle va entraîner la déforestation de la planète. Des pays comme le Brésil, le Canada, la Finlande, la Russie, l'Afrique entière perdent d'énormes surfaces forestières. Or, les arbres toute leur vie, même très âgés, fixent du carbone et sont donc des épurateurs naturels à développer et gérer et non à éliminer.

# Écosystème forestier et biodiversité

L'écosystème forestier est sommairement composé de cinq strates classées selon un axe vertical : la strate souterraine (souches, racines, le mycélium partie végétative de champignons composée de filaments, bactéries, vers, insectes, mycélium qui fournit la matière organique et l'eau aux arbres), la strate des mousses et champignons et de l'humus, la strate herbacée (herbes jusqu'à 1 m), la strate arbustive (plantes jusqu'à 7 m) et la strate arborée (au-delà de 7 m).

Dans toutes ces strates (dont les arbres vivants ou morts, les zones humides) vivent des animaux (insectes, oiseaux, reptiles et mammifères). La masse végétale et animale des sols et sous-sols est du même ordre de grandeur que la strate arborée soit près de 300 tonnes/ha, ce qui la rend sensible à l'écrasement.

Le fonctionnement des écosystèmes forestiers est régi par de nombreuses interactions entre des organismes vivants dont la présence est indispensable (rôle des champignons, des insectes pollinisateurs, recycleurs de bois morts...) à leur productivité, à leur résistance aux maladies, à leur capacité de recolonisation naturelle après une tempête ou encore après une coupe dans le cadre de l'exploitation forestière.

Même si la forêt est une réserve et un refuge pour de nombreuses espèces, différents facteurs appauvrissent la biodiversité des forêts : la pollution de l'air, le réchauffement climatique, les espèces invasives, le piétinement et l'exploitation forestière. Ainsi de nombreuses espèces sont menacées d'extinction : par exemple, les coléoptères saproxyliques qui dépendent du bois mort, des oiseaux forestiers et des chauves-souris. La présence croissante d'espèces importées (par exemple les perruches) ou provenant de déchets verts (par exemple le laurier du Caucase) est aussi une menace pour les espèces indigènes.

© Jean-Claude Denard, Chaville Environnement



Gros bois mort sur pied

© Jean-Claude Denard, Chaville Environnement



Cavité de tronc

## La biodiversité potentielle d'une forêt : ça se mesure !

Il s'agit de mesurer la capacité d'accueil pour les êtres vivants (plantes, insectes, oiseaux...) et de diagnostiquer les points améliorables en vue d'une gestion durable. L'outil de diagnostic rapide et facile d'emploi est l'indice de biodiversité potentielle (IBP).

Il consiste à mesurer dix critères qui concernent :

- les sept premiers critères sont liés à la gestion de la forêt (essences des arbres, couches de végétation ou strates, présence de clairières, lisières et autres milieux ouverts) et les particularités des arbres (gros arbres vivants, porteurs de micro-habitats, champignons, bois morts sur pied et au sol).
- trois critères liés au contexte de la forêt (ancienneté, milieux aquatiques et rocheux).

On obtient ainsi un chiffre de l'IBP entre 0 et 100 %.

La forêt urbaine de Fausses-Reposes, dans le sud-ouest de la région parisienne, a été choisie par l'association Chaville Environnement en partenariat avec les Colibris de Versailles, pour mesurer son IBP pour la première fois.

Une surface de 145 ha (soit 23 % de la surface totale des 630 ha) a été évaluée en choisissant les parcelles pour obtenir une bonne représentation de tous les « groupes d'aménagement » de l'ONF. Ces différents groupes correspondent à des dates de coupes dans une fourchette de 1 à plus de cent ans. L'IBP moyen des sept critères liés à la gestion est d'environ 64 % avec une variabilité comprise entre 25 % (cas de coupes rases récentes) et 95 %. Le score assez moyen de cette forêt est principalement dû au manque de bois mort de gros diamètre, sur pied et au sol, et au mode d'exploitation qui jusqu'à présent privilégiait les coupes rases de toute une parcelle ou partie de parcelle. L'analyse de ces premières données montre également qu'il faut plus de cent ans pour qu'une parcelle coupée retrouve sa valeur d'IBP initiale après une coupe.

# La forêt urbaine : variable d'ajustement

## Pour les infrastructures de transport

**Au cours du temps, les espaces forestiers se sont fait amputer par l'urbanisme et plus récemment par les infrastructures de transport, parallèlement à l'augmentation de la population et ses nouveaux besoins de mobilité.**

En cinquante ans, le réseau routier et ferré s'est développé, en zone urbaine, en supprimant les zones boisées ou en fragmentant les forêts domaniales.

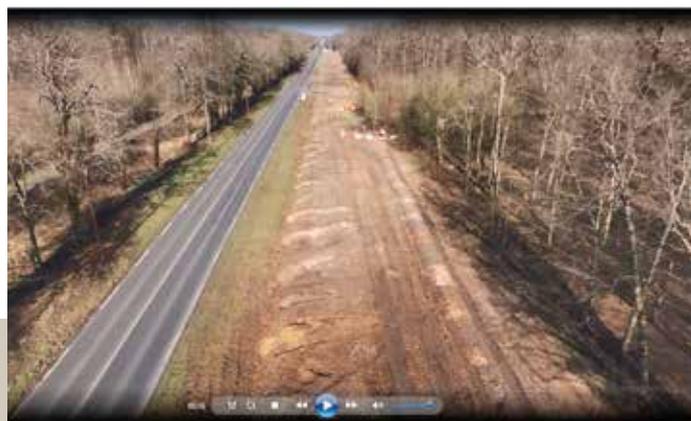
Le cas du **tramway T6**, qui relie Viroflay gare rive droite à Chatillon-Montrouge, mis en service en décembre 2014, est emblématique. Outre la coupure flagrante de la forêt de Meudon (côté ouest), la construction d'un mur de grande hauteur de 1,70 à 3,50 m constitue une barrière infranchissable pour la grande et la petite faune.

Pourtant, le Schéma régional de cohérence écologique de l'Île-de-France (SRCE), adopté le 21 octobre 2013, avait fait apparaître ce projet comme un obstacle majeur à la continuité écologique et a répertorié ce lieu comme une « *coupure des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes* » et « *un élément fragmentant à traiter prioritairement* », mais le SRCE n'est pas un document opposable...



Tramway T6

Le **tramway T13 Express** entre la gare de RER A de Saint-Germain-en-Laye et la gare de RER C de Saint-Cyr passera sur 3,6 km en forêt de Saint-Germain-en-Laye alors que la distance en zone urbaine n'est que de 1,8 km. Cette forêt domaniale périurbaine est la plus grande de l'agglomération centrale avec ses 3 500 ha. La déforestation en cours s'additionnera aux précédentes et montre bien que les aménités forestières sont totalement ignorées.



Tramway T13

## Projet de tramway T10 avec 5 ha de forêts supprimés



Le projet de **tramway T10** entre Antony et Clamart va couper la partie est de la forêt de Meudon et entamer celle de Verrière d'une superficie de 5 ha, ce qui aggrave les mitages de ces espaces comme celui de l'échangeur de l'A86 à hauteur de la Boursidière. Les compensations promises le seront en principe, non pas à proximité, dans les Hauts-de-Seine, mais en Seine-et-Marne !

**On se souviendra que l'ancien département de la Seine comprenait 108 lignes de tramways sur 814 km d'un tracé totalement urbain. Ces transports collectifs très peu polluants ont été éliminés au profit des transports collectifs par autobus ou souterrains (métro) et individuels par véhicules motorisés. Cette politique d'intensification urbaine dure depuis près de 100 ans et a conduit à faire de l'agglomération capitale la plus densément peuplée d'Europe et à faire subir aux habitants les nuisances aériennes et sonores, véritables fléaux sanitaires de la ville moderne.**

## ► Pour l'urbanisme et les sites industriels

### Le domaine national de Saint-Cloud est doublement menacé !

Ce domaine national, propriété de l'État, classé monument historique sous double tutelle —ministère de la Culture, ministère de la Transition écologique et solidaire –, est aussi répertorié zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2 (ZNIEFF).

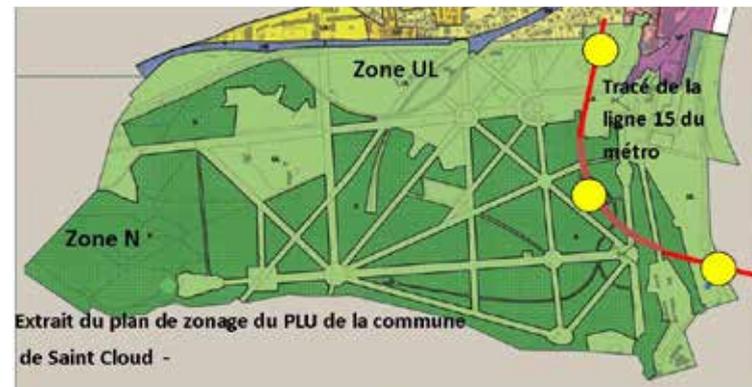
Il s'étend sur 460 hectares principalement sur les communes de Saint-Cloud et de Marnes-la-Coquette. Or, le plan local d'urbanisme de Saint-Cloud a classé près de la moitié de l'espace forestier de la commune en zone UL, constructible sous certaines conditions « à usage de loisirs, de sports de plein air et leurs structures éventuelles d'accompagnement ».

À cette menace s'ajoute celle du tunnel de la ligne 15 ouest du futur métro du Grand Paris Express, de la construction dans le domaine national de trois ouvrages techniques (points jaunes sur le schéma ci-contre), des puits d'évacuation de la ligne souterraine; l'un sera situé en zone N, celui au nord est en zone UL constructible au cœur des jardins du Trocadéro et le troisième au sud est situé en zone UL dans le domaine en limite de la commune de Sèvres et de La Seine.

Ce tracé alternatif du projet de métro, qui mutile un domaine national historique et prestigieux, devrait être revu !

Plus généralement, l'atteinte à cet espace boisé exceptionnel affecte gravement le concept de la trame verte du SRCE (trame verte et bleue) qui assure la protection des corridors écologiques en Île-de-France, notamment entre les massifs de Fausses-Reposes, de Meudon et du bois de Boulogne.

Carte du domaine national de Saint Cloud



© Côteaux de Seine Associations

### Une carrière de gypse à ciel ouvert est prévue dans la forêt régionale de Mongé-en-Goële

**La forêt régionale de Mongé-en-Goële, en Seine-et-Marne, s'étend sur 960 hectares, pour majorité situés sur cette commune. La région IDF est propriétaire de 596 hectares à Mongé-en-Goële.**

Une forêt plantée d'arbres remarquables, un boisement important de châtaigniers, des chênes, des frênes, des marronniers, des charmes, des tulipiers de Virginie et une magnifique allée plantée de platanes. On y trouve également de l'ail sauvage, du muguet, des jacinthes sauvages, des iris, des buissons de rhododendrons...

Cette butte est un réservoir hydrologique, ses sources alimentent plusieurs rivières : la Beuvronne, la Thérouanne, la Nonette qui baigne le château de Chantilly. Un industriel a le projet d'exploiter le gypse qui se trouve dans le sous-sol de cette forêt et ce, à ciel ouvert, sur la parcelle appartenant au propriétaire ! Aujourd'hui, les opérations progressent.

La Région Île-de-France a engagé les travaux d'aménagement d'une route forestière près du site avec un revêtement en gravas pour favoriser la circulation de gros engins : de nombreux arbres sont déjà abattus avec son lot de destruction de magnifiques spécimens centenaires et les habitats associés de nombreuses espèces.

Les inquiétudes locales croissent avec ce projet devant la destruction d'une partie importante de la forêt, de l'impact sur le réseau hydrologique et aussi sur le projet annoncé de remblaiement de la carrière par des déchets « dits inertes ».

Carrière de gypse à ciel ouvert



© ADENCA

# Les bioponts : compensation aux ruptures écologiques

**Le fractionnement du territoire par les infrastructures routières, ferrées, clôtures, lotissements, etc. a détruit nombre de continuités faunistiques.**

Projet du passage faune à bois Carreau



@Chantiers de France

Le schéma régional de cohérence écologique d'Île-de-France affirme qu'« au-delà de la protection de la biodiversité sur des espaces restreints, il s'agit d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques sur l'ensemble du territoire. » Approche confortée par les lois du Grenelle de l'environnement (2009, 2010) et la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016). Pour les réhabiliter, soit on protège (zones boisées, humides...) par des classements, soit en ayant recours à des infrastructures plus lourdes : bioponts, crapauducs...

## Quelques points noirs

**AU NORD-EST, cet arc forestier est un vaste continuum (120 km de long, large de plus de 660 km) qui va de la forêt de Montmorency à celle de Compiègne-Laigue en passant par Chantilly, Halatte...**

### ► Passage du Tremble (Val-d'Oise)

La RN 184, réalisée en 1986, a coupé le massif forestier de L'Isle-Adam en deux. Des passages faune peu fonctionnels sous l'autoroute ont été réalisés. En 2017, un biopont a enfin été réalisé, financé par la Région et l'État (710 000 euros). Large de 16 m, il est multifonctionnel, permet le passage des grumes, des chevaux, piétons et vélos en plus de la faune pour laquelle on a réservé un passage de 11 m obturé par des panneaux de bois, des haies, un revêtement sableux, etc. Des caméras installées depuis le printemps 2017 ont démontré la fonctionnalité du passage (chevreuil et sangliers sont flashés de plus en plus régulièrement).

### ► Bois Carreau (Val-d'Oise)

Depuis 1991, la continuité entre les massifs forestiers de L'Isle-Adam et de Carnelle est rompue par la N1 et la N184. Dans le cadre de l'extension de l'A16, un ouvrage de 25 m de large a été prévu en compensation de la rupture du biocorridor du Fond d'Enfer. Ce passage réservé à la faune doit également préserver des zones prairiales de pelouse calcicole en lisière du bois. Il sera complété par trois passages pour les renards, blaireaux et hérissons et d'une buse à chirophtères.

### ► Luzarches (Val-d'Oise)

La 316, au niveau de Luzarches, comporte un passage faune très accidentogène tant pour les cervidés que pour les véhicules et leurs occupants. C'est une détection de la faune par cellule et une information des automobilistes par panneau lumineux qui a été proposée...

### ► Carrefour de la Faisanderie (Oise)

Le continuum forestier entre les forêts de Chantilly et d'Halatte est sur le point d'être rompu dans le cadre du projet de mise à 2x2 voies de la RD 1330, entre le carrefour de la Faisanderie et l'entrée de l'A1 à Senlis. Le projet ayant été saucissonné, il n'a été pris en compte qu'un biopont de 40 m. Mais pour rétablir les continuités, mieux vaut trois bioponts pour offrir plusieurs possibilités aux animaux qu'un unique biopont même plus large. Le rapport du commissaire enquêteur dira s'il a entendu les nécessités d'un passage tous les 3 km que les aménageurs contournent systématiquement.

**AU SUD-OUEST, on continue d'aménager sans souci de la faune en forêt domaniale de Meudon (Hauts-de-Seine).**

► **La forêt de Meudon** est traversée par les deux voies de la RD 53 sur Viroflay et Vélizy à la limite de Chaville. Le tramway T6 entre Châtillon et Viroflay comporte une portion souterraine qui a conduit à construire un mur maçonné de protection de grande hauteur. Il est infranchissable pour n'importe quel animal y compris les renards, avec une rigole, d'un côté, et des parois lisses, de l'autre. On est donc en train de créer une rupture contrairement aux prescriptions de la charte régionale de la biodiversité. Les associations demandent un passage aérien pour la petite et la grande faune.

**AU SUD-EST, du fait de la déviation de la RN 19, le Collectif des Amis de la forêt Notre-Dame et l'association Vivre à Villecresnes doivent se battre pour maintenir un corridor écologique. Leur demande d'un passage à faune de 40 m a été réduit à 25 m (20 m pour la faune, 5 m pour piétons, cavaliers, cyclistes). Une liaison bien identifiée pourtant dans le Schéma régional de cohérence écologique pour maintenir les continuités entre le massif de l'Arc boisé et la Brie francilienne ! La situation reste bloquée sur des questions financières et d'emprises foncières (Liaison n°178).**

Flashage d'un sanglier sur le passage du Tremble



@Ffati

# Reconquête des fonds de vallées

©PNRHVC

**Dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, les fonds de vallées humides retrouvent désormais une valorisation pastorale dans un circuit agricole de proximité.**

Autrefois utilisées par l'élevage et les productions maraîchères, les terres les plus difficiles à exploiter des fonds de vallées ont subi la déprise agricole dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Outre l'avancée considérable du front forestier qui a fortement modifié le paysage, la simplification et l'artificialisation des écosystèmes qui en résultent se traduisent par une érosion marquée de leur biodiversité.

L'élevage, quand il persiste, occupe des prairies sur sols pauvres de bas-fonds qui constituent désormais des milieux naturels remarquables à l'échelle régionale. Aujourd'hui, 6,5 % du territoire du Parc naturel régional (PNR) sont encore occupés par des prairies, contre seulement 2 % dans le reste de l'Île-de-France.

La responsabilité du Parc est particulièrement forte pour la conservation des prairies et tout particulièrement celle des prairies inondables et marécageuses qui ne couvrent plus qu'une centaine d'hectares. Pourtant, ces dernières continuent à disparaître sous la dynamique naturelle de fermeture du milieu par boisement spontané.

**L'enjeu écologique est manifeste car, au-delà des services écosystémiques rendus, ces milieux naturels abritent une flore et faune remarquables.**

## Une politique en faveur des prairies humides

La stratégie d'intervention du Parc a permis de relancer significativement les actions autour de cet enjeu prioritaire et transversal avec, aujourd'hui, 70 ha restaurés et gérés par le PNR et ses partenaires. L'objectif est de rétablir un réseau écologique fonctionnel de prairies humides à l'échelle des différents bassins hydrographiques tout en soutenant leur réappropriation progressive par les éleveurs locaux.

L'opération, soutenue financièrement par l'Agence de l'eau Seine Normandie, permet de restaurer d'anciennes prairies humides reconnues d'intérêt patrimonial pour leur valeur biologique, puis de les gérer par pâturage en conduite extensive des troupeaux. Une convention de gestion est établie avec les éleveurs locaux selon un cahier des charges propre aux caractéristiques et enjeux de chacun des sites. Des actions pédagogiques sont également proposées avec les lycées agricoles. Depuis 2008, douze sites ont bénéficié de ce programme et font l'objet de travaux de restauration écologique dans les vallées de l'Yvette, du Rhodon, de la Mérentaise, de la Celle, du Ru des Vaux et de la Rémarde en partenariat avec neuf éleveurs locaux (bovins, équins et ovins).

Alexandre MARI

Chargé de mission agriculture du PNR de Haute Vallée de Chevreuse

Les espèces liées aux prairies humides sont devenues particulièrement menacées en Île-de-France



# La bétonisation s'accélère dans la métropole capitale

**Métropole du Grand Paris, JO 2024, appels à projets urbains de Paris ou de la MGP, voilà de bons prétextes que les élus et l'État saisissent pour accélérer la bétonisation de Paris et de sa région. FNE Ile-de-France revient sur les chantiers qui fâchent, les risques évidents de contradiction avec les engagements de l'Accord de Paris sur le climat et sur les combats des associations qu'elle soutient plus que jamais.**

Loin de nous l'idée de contester les efforts engagés à Paris pour réduire la circulation automobile, donc la pollution atmosphérique, pour végétaliser les espaces publics, promouvoir des écoquartiers ou encourager le développement des transports en commun. Mais le rythme des nouvelles constructions prend une nouvelle ampleur.

## La liste des chantiers qui fâchent s'allonge

Le feu vert a été donné à la multiplication des tours à Paris : tour Duo dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, tour Triangle dans le 15<sup>e</sup>, demain la ZAC Bercy-Charenton et, peut-être, des tours à la Défense. La densification urbaine grignote les trop rares espaces verts et certains équipements sportifs. Enfin, la destruction des serres d'Auteuil et le projet d'Arena II sur le parc de Bercy sont conduits sous le faux prétexte d'accueillir les épreuves des JO 2024.

Hors de la capitale, les installations prévues pour les JO empiètent sur des espaces protégés. En Seine-Saint-Denis, les associations contestent le tracé des futures lignes de métro du Grand Paris Express, notamment les lignes 17 et 18 qui favoriseront la spéculation foncière autour des gares avec des constructions majoritairement dédiées aux bureaux.

En grande couronne, ce sont les terres agricoles qui sont menacées, sur la ZAC de Gonesse comme sur le plateau de Saclay. Malgré un avis défavorable du commissaire chargé de l'enquête publique, le projet EuropaCity est l'illustration de la démesure des investisseurs et d'une stratégie de bétonisation qui bat en brèche toutes les déclarations publiques sur l'autonomie alimentaire de l'Île-de-France ou les « vœux pieux » des états généraux de l'alimentation.

## Des contradictions majeures

Tous ces chantiers qui fâchent traduisent une prise en main croissante de l'espace public par les intérêts privés, ceux des promoteurs et constructeurs, au détriment de la qualité de vie des Parisiens et des Franciliens.

Ils contredisent les engagements de la France dans l'Accord de Paris pour contenir à 1,5° la hausse de la température en 2050.

Les déclarations flamboyantes sur « Paris ville durable », sur l'excellence environnementale des futurs JO ou les enjeux du tout nouveau Plan Climat parisien sont-elles destinées à faire passer la pilule ?

Réduire de 55 % l'empreinte carbone aux JO 2024 par rapport à Londres et Rio est-il réaliste avec la multiplication d'opérations génératrices d'artificialisation des sols, de puits de chaleur, de pollution atmosphérique ?



Enfin, l'information des habitants est toujours insuffisante ainsi que le dénonce le collectif Bercy-Charenton et Monts 14 à propos du projet d'Arena II. Quant aux enquêtes publiques, elles sont souvent confidentielles et/ou téléguidées.

## Plus que jamais, affirmer nos positions et proposer une alternative

Les armes des associations sont simples : d'abord informer et alerter l'opinion, mobiliser les habitants, bâtir des propositions alternatives comme le projet Carma sur le triangle de Gonesse ou la couverture du périphérique pour l'extension de Roland-Garros.

Et aller plus loin : engager des contentieux comme sur les serres d'Auteuil, les lignes 17 et 18 du Grand Paris Express, la tour Triangle, la ZAC puis le PLU du triangle de Gonesse.

Il ne s'agit pas de déclarer la guerre permanente à la modernité, mais de veiller à la cohérence des engagements et de privilégier un cadre de vie de qualité, seule garantie de la durabilité du développement.

Pourquoi est-ce si difficile à faire entendre aux édiles ?

**Muriel MARTIN-DUPRAY**  
Vice-présidente de FNE Ile-de-France



Tour Triangle - Paris 15<sup>e</sup>

# Défendre les bienfaits des espaces verts publics en ville

Après sept mois d'actions du collectif Cœur de plateau, il est apparu nécessaire de se regrouper avec les nombreuses villes franciliennes touchées par ces problématiques. En juillet 2017, la Coordination de préservation des espaces verts et publics d'Île-de-France (CEVE) a été créée par l'association des Murs à pêches de Montreuil, Patrimoine et Environnement, à Romainville, Bagnolet en vert, Bondy Écologie et des associations de Gentilly.

Son objectif : convaincre élus et citoyens de la nécessité de préserver et de développer les espaces verts et publics en zone urbaine dense pour des raisons de santé publique, de climat urbain, de mixité sociale et générationnelle, de biodiversité, de cycle de l'eau en ville, d'accès à la nature, etc. Comme de nombreuses villes dans le monde, nos villes de banlieue se doivent d'être résilientes et agréables à vivre pour tous, d'autant plus face à de fortes pollutions.

La CEVE est pour une programmation urbaine citoyenne et harmonieuse du territoire préservant partout les espaces de pleine terre. Pour construire toujours plus de logements, beaucoup de villes rognent leurs espaces verts ou publics au profit des promoteurs plutôt que de développer ces biens communs.

La CEVE entend continuer son développement, faire avancer le débat sur ces enjeux sociétaux et réconcilier l'humain et la nature !

Le 10 septembre, la fête inaugurale de la CEVE s'est déroulée à Gentilly en présence d'experts : Espaces verts et Biens communs (Ginette Lemaître), Naturalité et Aménités environnementales, Val-de-Marne Environnement (Christian Collin), Biodiversité et Sciences participatives (ex. des chiroptères : Catherine Mann/Azimut 230 et des abeilles sauvages Dan Failler/Les Butineurs du val de Bièvre), Urbanisation et Santé publique (Albert Lévy), Urbanisation et Réchauffement climatique (Alain Mazaud), Prospective urbaine et Égalité des territoires (Damien Deville).

Ont rejoint la CEVE depuis :

- Environnement 92 et ses cinquante associations
- Les Jardins des vertus (Aubervilliers)
- Trois collectifs de défense : (Le Haut Goulet et Square François-Truffaut (Noisy-le-Sec) et Parc de la Courneuve-Georges-Valbon)
- Pantin Patrimoine
- Sputnik (Romainville).

## GENTILLY : une première étape à confirmer

La municipalité de Gentilly a inscrit un îlot de 5 147 m<sup>2</sup> lui appartenant à 87 % au concours « Inventons la métropole » pour réaliser un projet immobilier sur la totalité de ce terrain.

Cet espace, situé dans le quartier du Plateau, est constitué de 2 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts publics et de jardins de pavillons encore existants. Situé sur la trame verte régionale, il est le seul îlot de fraîcheur public du quartier. Alors même que les surfaces de logements vides (13 %) et de bureaux vacants y sont importantes – 13 000 m<sup>2</sup> –, pourquoi bétonner les trop rares espaces verts et publics ?

**Or, alors que des lauréats ont été désignés sur 51 sites, la ville de Gentilly a proposé et obtenu que l'appel à projet soit déclaré infructueux sur le site qu'elle avait proposé au concours « Inventons la métropole ».**

Le collectif Cœur de Plateau se félicite de cette décision.

Situé à côté de la station Gentilly du RER B, ce site est accessible aux habitants de la métropole. Avec plus de 38 % de pleine terre végétalisée sur un des coteaux bien orienté de la vallée de la Bièvre, il a vocation à mettre à la disposition des urbains les aménités et les services éco-systémiques que les « coins de nature » offrent gracieusement.

La préservation de ce site, à la rencontre de la vallée de la Bièvre et de Paris, est d'intérêt métropolitain. Elle doit être portée dans le Schéma de cohérence territorial en cours d'élaboration. Le collectif Cœur de Plateau devra continuer à être vigilant.

Voir *Liaison* n°176 : les citoyens se mobilisent pour un îlot de verdure.



# La lente concrétisation

**À l'occasion de l'ouverture de la première phase de la tangentielle nord, désormais nommée Tram 11 Express, nous revenons sur ce projet et les deux autres lignes de tram-train prévues en Île-de-France. Alors que l'on pouvait penser que le plus dur était passé, la concrétisation de ces trois rocades reste semée d'embûches.**

La mise en service, le 1<sup>er</sup> juillet, du Tram 11 Express entre Épinay-sur-Seine et Le Bourget, est presque passée inaperçue, éclipsée médiatiquement par l'ouverture des LGV Tours-Bordeaux et Le Mans-Rennes. Pourtant, cette ligne constitue l'amorce d'une rocade rapide dans la banlieue Nord qui va simplifier la vie de nombreux usagers.

## → Une très longue maturation

Un premier projet de ligne reliant Sartrouville à Noisy-le-Sec a été soumis à la concertation en 1999. Il consistait en une réutilisation partielle des voies Grande Ceinture existantes et prévoyait une desserte au quart d'heure, en heure de pointe, avec un matériel roulant de type RER. Il a fait l'objet d'un premier schéma de principe en 2001. Le niveau de service offert (un train toutes les quinze minutes) et l'absence d'évolutivité du service liée à la mixité trains de voyageurs/trains de fret ont conduit les maîtres d'ouvrage à examiner une autre solution sur voies dédiées.

C'est ce projet qui a fait l'objet d'une enquête publique, en 2006, suivie de la DUP, en 2008. Faute de crédits suffisants, il a été décidé de phaser la réalisation en lançant seulement les études d'avant-projet sur la partie centrale entre Épinay et Le Bourget, soit 11 km sur les 28.

La mise en service est alors prévue fin 2014 pour un coût estimé à 500 M€. Hélas, le chantier subit d'importants retards liés en grande partie à un pilotage insuffisant par RFF : risques pyrotechniques mal évalués, acquisitions foncières difficiles, déviations de réseaux mal étudiées, présence d'espèces protégées inattendues (notamment le Crapaud calamite) ...

Fin 2013, un surcoût de 120 M€ et un retard de deux ans et demi sont actés au terme d'une négociation difficile entre SNCF-RFF et les financeurs.

## → Descriptif et premières impressions

Le Tram 11 Express est une ligne en site propre intégral qui longe la Grande Ceinture Nord. Tous les franchissements de voirie sont dénivelés. Les sept stations sont parcourues en quinze minutes, soit une vitesse commerciale élevée d'environ 45 km/h. De fait, même si le véhicule ressemble à un tram, l'exploitation s'apparente plutôt à un train léger.

D'ailleurs, il roule à gauche et la traversée des voies n'est pas autorisée. Le fonctionnement en rames doubles, voire triples, sera possible à terme, mais l'exploitation est prévue pour le moment en rames simples, soit 250 places au maximum, avec un intervalle théorique (hors été) de cinq minutes en pointe, dix minutes en journée, quinze minutes en soirée. On peut craindre une saturation de la ligne à certaines périodes, car le trafic prévisionnel de 65 000 personnes par jour pourrait bien être dépassé.

En matière tarifaire, cette ligne innove dans le mauvais sens puisque, bien que classée en tramway, elle n'accepte pas le ticket T+, mais uniquement des billets O/D spécifiques. Nous demandons de revenir sur ce choix (comme pour le T4).

Le grand intérêt de cette ligne, outre les villes desservies, réside dans les correspondances offertes avec les lignes B, C, D, H et le Tram 8. Ces correspondances sont plutôt courtes à l'exception de Pierrefitte-Stains.

Le réseau de bus (15 lignes RATP et 2 lignes TRA) a été réorganisé et globalement renforcé autour des gares du Tram 11 Express. Mais certains aménagements de voirie n'ayant pas été réalisés, l'intermodalité est parfois médiocre, comme à Stains-La Cerisaie où les correspondances bus sont lointaines.

# des trams-trains en Ile-de-France

## → Quid des prolongements du Tram 11 Express ?

Le dérapage du coût et du calendrier de la première phase a sérieusement refroidi les ardeurs des financeurs État et Région pour la suite. De plus, le projet du Grand Paris Express est venu éclipser l'intérêt pour la tangentielle nord chez beaucoup d'élus locaux. Seules les études d'avant-projet (AVP) SNCF pour les prolongements à Noisy-le-Sec, d'une part, à Sartrouville, d'autre part, ont été réalisées.

Désormais, tout est prêt pour enclencher ces prolongements, sauf le budget... de l'ordre de 400 M€ à l'est et 900 M€ à l'ouest. Sachant qu'aucun crédit travaux n'est prévu au CPER 2015-2020, la décision est désormais au niveau politique. Nous avons réaffirmé la pertinence et l'urgence de réaliser la totalité de la ligne, notamment afin d'assurer un maillage avec le réseau Saint-Lazare et le RER E.

Avec un trafic prévisionnel de 200 000 voyageurs/jour, cette ligne reste, malgré les surcoûts, totalement justifiée.

## → Tangentielle ouest (futur Tram 13)

En 2001 était lancée une concertation sur le projet tangentielle ouest-sud Achères-Melun. Fondés sur une exploitation type RER, les coûts ont conduit à revoir le projet sous forme de train-train et à définir plusieurs phases.

À l'ouest, c'est le tronçon Saint-Cyr RER-Saint-Germain RER qui a été choisi en premier. Une nouvelle concertation a eu lieu fin 2008 mais, du fait des attermoissements du département des Yvelines, l'enquête publique n'a eu lieu qu'en 2013.

Les travaux préparatoires ont enfin démarré fin 2016. Chiffré à 307 M€, le projet consiste à réutiliser la Grande Ceinture ouest en lui ajoutant deux parties urbaines : une courte virgule vers la gare de Saint-Cyr (lignes C, N et U) et une plus longue rejoignant le centre de Saint-Germain et

sa gare RER A au prix d'un détour par le camp des Loges. L'objectif de mise en service est fixé à l'été 2020. Par ailleurs, le prolongement à Poissy et Achères va faire l'objet d'une nouvelle enquête publique fin 2017.

Le choix d'un tracé urbain qui traverse Poissy, s'il permet une correspondance avec sa gare RER, se heurte à une insertion délicate et des coûts plus élevés qui éloignent encore la concrétisation de la liaison Saint-Cyr-Achères, sans parler de l'objectif initial de relier Versailles à Cergy...

## → Versailles-Massy-Évry (futur Tram 12) : un « vrai » tram-train dans la douleur

Suite à la remise en cause du projet Achères-Melun, le STIF et les financeurs ont choisi de lancer une concertation en 2009 sur la base d'un train-train de 20 km entre Massy et Évry, la moitié sur la Grande Ceinture sud et la moitié en voirie. L'enquête publique a eu lieu en 2013, mais le bouclage du financement (526 M€) a été très long, si bien que la SNCF a démobilisé ses équipes.

Du coup, si les travaux avancent bien dans la partie STIF (entre Évry et Épinay-sur-Orge), la mise en service serait repoussée en 2021, voire 2022... De surcroît, le prolongement entre Massy et Versailles, qui semblait pourtant simple à réaliser, n'a pas progressé depuis la concertation en 2013, car le devis, initialement estimé à 55 M€ par SNCF Réseau, aurait triplé...

Pourtant l'intérêt de ce prolongement est évident car son absence créera une rupture de charge pour de nombreux usagers entre le Tram 12 et un RER en navette entre Massy et Versailles.

Marc Pélissier  
Président de l'Association des usagers des transports Ile-de-France





©Michel RIOTTOT

# Un plan de protection de l'atmosphère très insuffisant !

La mauvaise qualité de l'air est responsable, selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (avril 2017), de 55 130 décès prématurés par an en France, soit environ 11 000 dans notre région.

Une étude, parue en octobre 2017 dans le journal médical *The Lancet*, indique qu'un décès sur six dans le monde entier est lié à la pollution des milieux naturels (air, eau, sols...), mais que c'est la contamination de l'air qui est de loin en tête.

Les cartes et les données sur la qualité de l'air élaborées par Airparif sont suffisamment parlantes pour montrer que les Franciliens habitant à proximité de nos axes routiers et du cœur de notre agglomération sont continuellement soumis à un air de mauvaise qualité.

## Une concertation alibi

La France ayant été enjointe, par deux fois, par la Commission européenne de mettre sa qualité de l'air en conformité avec les valeurs définies par sa directive de 2008, l'État a mis en révision son plan de protection de l'atmosphère 2013 (PPA) avant son échéance normale.

Le projet de PPA 2017 a fait l'objet d'une concertation publique. La publicité pour cette concertation a été inexistante : rien dans les mairies, pas d'affiches, pas d'annonces dans les médias papier et audiovisuels et, pour couronner le tout, les dossiers du PPA représentent 500 pages, de quoi décourager les Franciliens.

Huit ateliers ont réuni des représentants des secteurs économiques et des citoyens afin de proposer des moyens d'amélioration de la qualité de l'air. FNE Ile-de-France a animé l'atelier « Actions citoyennes » et proposé des actions concrètes faciles à promouvoir.

Cette démocratie participative aurait pu être une avancée, mais les moyens proposés pour atteindre les valeurs de qualité de l'air fixées par le Code de l'environnement sont très insuffisants. Même le Conseil d'État, saisi par les Amis de la Terre, enjoint l'État de conformer son projet de plan aux objectifs de qualité de l'air définis par le Code de l'environnement avant le 31 mars 2018.

## Des mesures insuffisantes

Plusieurs secteurs économiques proposent des mesures qui ne permettront pas d'améliorer la qualité de l'air à l'échéance de 2020. Les deux plus préoccupants sont l'agriculture, responsable de 15 % des poussières (particules et surtout nanoparticules) qui ne met en avant que des études, et le transport aérien dont les émissions d'oxydes d'azote et de particules vont augmenter comme son trafic et qui refuse de réduire ses vols les jours de pics de pollution.

Concernant les déplacements routiers, les constructeurs de véhicules motorisés avancent des solutions pour améliorer les émissions de leurs moteurs. Mais les délais indiqués sont trop longs et des doutes motivés sur les émissions réelles des voitures et camions existent. En Allemagne et en Finlande, les valeurs d'émission mesurées sur route sont cinq à vingt fois plus élevées que celles du banc d'essai. Or, le plan est fondé sur les émissions mesurées au banc d'essai.

Les mesures préconisées en matière de chauffage résidentiel et tertiaire ne concernent que des ménages utilisant le bois pour se chauffer. Effectivement, le bois émet beaucoup de particules, mais tous les autres modes de chauffage sont oubliés.

Cerise sur le gâteau, l'urbanisation de notre région et le Grand Paris sont pratiquement ignorés, le PPA estimant que la pollution engendrée par ce secteur en 2015 resterait constante jusqu'à son échéance !

Si l'État lui-même dans ses propositions n'est pas exemplaire, comment peut-on demander aux citoyens de faire des efforts pour réduire leurs impacts sur l'air tels que mieux se déplacer, mieux se chauffer et mieux consommer ?

Michel RIOTTOT

Président d'honneur de FNE Ile-de-France

**POUR EN  
SAVOIR PLUS**

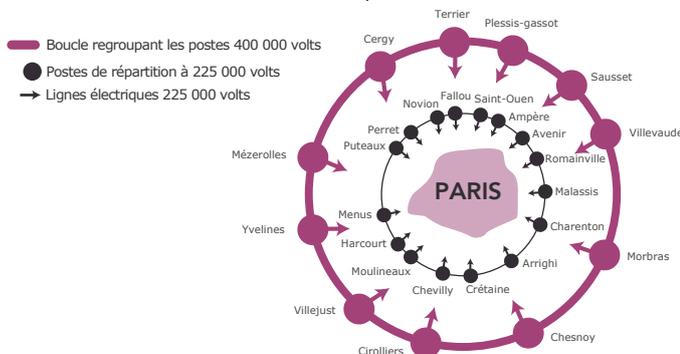
Avis complet sur le PPA  
fne-idf.fr



# Infrastructures électriques : UNE BIODIVERSITÉ PEUT TROUVER SA PLACE

La production d'électricité en Île-de-France couvre 5 % des besoins de la région. C'est dire l'importance du réseau de transport d'électricité, thème qui a fait l'objet de notre visite des infrastructures RTE, le 10 octobre dernier.

Le poste de transformation électrique 400 kV/225 kV, baptisé « Poste Yvelines », est un maillon de la grande boucle énergétique qui ceinture Paris et assure son alimentation électrique.



L'augmentation prévisible de la demande énergétique liée à la réalisation des projets du Grand Paris et à une mobilité différente implique une vigilance accrue sur la robustesse des réseaux.

Le « Poste Yvelines », situé sur la commune de Méré (78), est un modèle d'intégration dans son environnement rural : implantation près de la zone d'activités de Méré Gare, à l'écart des zones urbanisées et à 300 m du bâti le plus proche ; installation encaissée de 5 mètres ; emprise de 10 hectares dont 6 hectares réservés à l'aménagement paysager ; situation sous la ligne 400 kV ce qui a permis d'éviter des lignes de raccordement, donc des pylônes en excès ; enfouissement des lignes 225 kV qui partent vers la ville nouvelle d'Élancourt. On est très loin du projet initial de 1995 baptisé « Poste Bagot », prévu à une encablure du château de Thoiry, sur un promontoire, sur une surface d'une vingtaine d'hectares, à une époque où l'enfouissement des lignes ne se faisait pas : la mobilisation citoyenne avait permis la prise de conscience industrielle de l'importance de protéger l'environnement.

## Comment fonctionne le Poste Yvelines ?

L'énergie 400 000 volts est apportée par la ligne électrique existante entre Mézerolles (Mantes-la-Jolie) et Dambron (Orléans). Dans le poste électrique, le courant est aiguillé jusqu'au transformateur par un « jeu de barres ». Des disjoncteurs protègent le réseau contre d'éventuelles surcharges dues à des courants de défaut (foudre, arc électrique avec branche d'arbre...) en mettant, si nécessaire, des portions de circuit sous ou hors tension. Le transformateur, partie centrale du poste électrique, abaisse l'énergie de 400 000 à 225 000 volts. Après cette transformation, l'électricité 225 000 volts est acheminée vers le poste électrique d'Élancourt par la liaison souterraine. Ensuite, l'électricité est répartie vers les principaux sites de consommation des Yvelines à travers les sept liaisons 63 000 volts et les nombreuses liaisons 20 000 volts qui en sont issues.

Poursuivant cette orientation respectueuse de l'environnement, RTE réfléchit aujourd'hui à encore plus d'intégration de la biodiversité dans leurs infrastructures : installation de nichoirs à oiseaux (Chouette chevêche, Faucon pèlerin...) sur les pylônes en partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux et Atena 78 ; entretien différencié sous les lignes afin de maintenir des haies de petite hauteur favorisant faune et flore ; partenariat avec des éleveurs pour proposer des pâturages...

La visite en forêt de Fausses-Reposes, à Plaisir (78), a permis de mesurer tous ces efforts d'aménagement, réalisés en collaboration avec le conseil départemental des Yvelines. Dans cette zone boisée, un inventaire floristique sur les emprises suivi d'un aménagement favorable à l'habitat de la faune sauvage a permis de favoriser la biodiversité.

Dominique DUVAL  
Présidente de FNE Île-de-France

POUR EN  
SAVOIR PLUS

Liaison n°177 « Perspectives électriques de l'Île-de-France à l'horizon 2030 »

# Les secrets fabuleux DES ARBRES ...



L'auteur, Peter Wohlleben, a passé plus de vingt ans comme forestier en Allemagne. Il n'a cessé de traquer les secrets des arbres, en s'appuyant sur les dernières découvertes scientifiques et travaux universitaires. Il dirige aujourd'hui une forêt écologique. Son livre a été vendu à 650 000 exemplaires en Allemagne, traduit en trente-deux langues et c'est un best-seller aux États-Unis.

Vous découvrirez les arbres et la forêt comme vous ne les imaginez pas, vous percevrez un monde souterrain que vous ne voyez pas, car l'essentiel de la forêt se passe dans le sol. Par leurs racines, les arbres partagent les nutriments avec les arbres malades, mais communiquent aussi entre eux. Et une poignée de terre forestière contient plus d'organismes vivants qu'il n'y a d'êtres humains sur terre ! Riche de multiples anecdotes, ce livre apporte une vision totalement nouvelle d'un univers qu'on croit connaître.

Quelques exemples. Certains arbres peuvent garder leurs racines plus de mille ans ! Par ailleurs, les arbres disposent de moyens de communication originaux comme l'émission d'odeurs. Une espèce d'acacia de la savane, pour se débarrasser de ses prédateurs, augmente en quelques minutes la teneur en substances toxiques de ses feuilles et émet des gaz dissuasifs qui détournent les girafes voulant brouter les feuilles vertes de la cime des arbres !

Peter Wohlleben écrit aussi : « Il y a une vingtaine d'années, j'ai commencé à organiser des stages de survie en forêt et des circuits cabanes forestières pour le public. Vinrent ensuite la création d'un cimetière forestier naturel et la mise en réserve de boisements où la nature pouvait reprendre ses droits. Au fil du temps, j'ai appris à voir autre chose que les beaux troncs bien droits et à apprécier les racines aux formes étranges, les arbres mal conformés ou nouveaux. »

Après avoir lu ce livre, nous vous garantissons que votre promenade en forêt aura une tout autre saveur !

**Philippe ROBICHON et Christine GILLOIRE**  
FNE Ile-de-France

**LA VIE SECRÈTE DES ARBRES - Peter WOHLLEBEN - Éditions LES ARENES - 260 pages - 20,90€**



## LiAison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée à l'environnement  
Publié avec le concours du Conseil régional d'Ile-de-France

**Directrice de publication :** D. Duval

**Comité de rédaction :** B. Chartrain, C. Gilloire, C. Giobellina, P. Latka, M. Martin-Dupray, J-C. Parisot, M. Riottot, D. Védy, S. Verdellel, C. Weiss.

**Réalisation graphique :** Yak 11

Siège social : 2, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS  
01 45 82 42 34

ISSN 0994-690 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal : Décembre 2017

Imprimé par Imprimerie Chevillon

26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS

Imprimé sur papier PEFC



**Prix de vente du numéro : 5 euros**